

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : **Projet : "Pour la diffusion de l'esprit d'entreprendre auprès de tous les jeunes du territoire départemental" - AMU.**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 30 000 € au bénéfice d'Aix-Marseille-Université pour le compte du SUIO - Pépite Paca Ouest, pour le projet "diffusion de l'esprit d'entreprendre auprès de tous les jeunes du territoire départemental".**
- **d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention spécifique, dont le projet est joint au rapport.**

Il a été précisé en commission thématique de ne pas tenir compte du collègue indiqué dans le rapport. En effet, le collègue concerné par le projet reste à définir.

La dépense correspondante, soit 30 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**